

*Question présentée par le député :*

*M. Pablo Cruchon*

*Date de dépôt : 29 octobre 2020*

## **Question écrite urgente**

**Nouvelles dénominations des dispositifs de l'enseignement spécialisé : quelle consultation des partenaires a été organisée et quel sera le coût total de ces changements ?**

Considérant la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 1370, je dois faire le constat que les questions pertinentes posées par le député Olivier Baud ne sont pas traitées avec sérieux. Pour dire les choses autrement, j'estime qu'il est anormal de fournir une pseudo-réponse qui élude les problématiques soulevées et ne sert in fine qu'à justifier l'action sujette à caution du département de l'instruction publique.

Aussi, je reprends à mon compte les questions de la QUE et prie le Conseil d'Etat d'y répondre précisément et avec sérieux.

Les questions sont les suivantes :

- *Le DIP et l'OMP ont-ils pris la peine de consulter les partenaires habituels (syndicats enseignants, associations de parents, notamment) au sujet de ces nouvelles appellations ?*
- *Si oui, quels sont ces partenaires et quelle est leur appréciation ?*
- *Sinon, pourquoi ces décisions unilatérales ?*
- *Combien coûteront ces changements de dénominations, notamment avec la nouvelle signalétique et tous les supports, très divers et nombreux qui devraient être modifiés ? Quel est le coût total prévu à terme de ces modifications, y compris en termes de personnel affecté à ces tâches ?*
- *Le DIP mesure-t-il la confusion engendrée, le fait que l'administration n'arrive pas à suivre, que ces changements n'ont rien de prioritaire*

*dans le contexte actuel et occupent inutilement les services et les équipes ?*

- *Pour quelles raisons le DIP et l'OMP ne renoncent-ils pas à cette « nouveauté » pour l'instant ? Seraient-ils prêts à le faire ? Ne verraient-ils pas qu'il serait sensé de différer et de remettre l'ouvrage sur le métier, dans le but d'arriver en temps opportun à de réelles améliorations, qui peinent à se vérifier aujourd'hui ?*
- *Le Conseil d'Etat a-t-il encore la volonté de réduire la bureaucratie, d'allouer les ressources prioritairement aux prestations destinées directement aux élèves, et de diminuer les tâches administratives du personnel enseignant ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.